

FRSQ

**FONDS RÉGIONAL
du Syndicat canadien des
communications, de l'énergie et du papier
Québec**

**Mardi, le 4 mai 2010
Hôtel Delta Centre-Ville dans la ville de Montréal
16h00 à 17h00**

Réunion du Fonds régional du SCEP Québec (FRSQ)
Le mardi 4 mai 2010
Hôtel Delta Centre-ville dans la ville de Montréal
16h00 à 17h00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée;
4. Rapport financier du vice-président SCEP-Québec;
5. Rapport du vice-président SCEP-Québec sur la gestion des dossiers;
6. Affaires nouvelles;
7. Levée de l'assemblée.

FRSQ - RÉUNION DU 4 mai 2010
Délégation permise des sections locales

S.L. / délégation permise		S.L. / délégation permise		S.L. / délégation permise		S.L. / délégation permise	
23	2	140	3	501 Q	2	1201	2
27 Q	2	143	2	502 Q	2	1202	2
33	2	146 Q	4	503	2	1205	2
51 Q	2	147	2	504	2	1206	2
75	3	149	2	508	2	1209	2
77 Q	2	150	2	508 1	2	1210	2
78	2	155 Q	2	511	2	1211	2
79	3	156	2	513 Q	2	1213	2
80	2	157	2	517 Q	2	1214	2
81	2	160 Q	2	522	5	1219	2
90 Q	2	168	2	528 Q	2	1221	2
93	2	169	2	530 Q	2	1225	2
98	5	171	2	533	2	1226	2
103	2	173	2	539 Q	2	1227	2
105 Q	2	175	3	541	2	1230	2
106 B	2	176	2	548	2	1626	2
107	2	178	2	556	2	1653	2
108 A	2	179	2	576 Q	2	2002	2
108 B	2	180	2	589	2	2004	2
110 Q-10	2	182	2	615 M	2	2005	2
110 Q-20	2	183	2	636	2	2006	2
116	2	195	2	648	3	2009	3
117 Q	2	196	2	649 Q	2	2016	2
119	2	199	2	694	3	2019	2
120 Q	2	203	2	700	3	2995	3
122	2	209	2	720	3	4545	2
123 Q	2	214	2	747	2	4646	2
124	2	221	2	764	2	4848	3
127	2	223	2	821	2	5000	2
128	2	230	2	841	2	6000	6
129 Q	2	245	2	847	2	6001	8
130	2	265	2	866	2	6002	7
131	2	318	2	968	2	6003	6
134 Q	2	405	2	1000	2	6009	4
135	2	480	3	1057	2	8284	8
138 Q	2	501	6	1103	2		

Fonds régional du SCEP Québec
(FRSQ)

Procès-verbal

Réunion du 12 mai 2009

Environ 145 déléguées et délégués étaient présents lors de la réunion du 12 mai 2009 tenue à l'Hôtel Hilton dans la ville de Québec.

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte par Michel Ouimet, vice-président SCEP-Québec.

Adoption de l'ordre du jour

Michel Ouimet, vice-président exécutif SCEP-Québec, fait la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Serge Gauthier, section locale 82
Appuyée par Evans Simard, section locale 502Q
Adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

L'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée, soit celle du 6 mai 2008, est proposée par Michel Laflamme, section locale 511
Appuyée par René Jean, section locale 79
Adoptée.

Rapport financier du vice-président SCEP-Québec, Michel Ouimet

Michel Ouimet commente et explique les particularités de l'état de l'exploitation pour l'exercice terminé le 31 août 2008.

L'adoption du rapport financier du vice-président SCEP-Québec, Michel Ouimet, est proposée par Alain Lambert, section locale 23
Appuyée par Marc Rousseau, section locale 6001
Adoptée.

Rapport du vice-président SCEP-Québec sur la gestion des dossiers

Michel Ouimet fait un compte rendu sur les rencontres du comité d'appel des dernières années.

Affaires nouvelles

Modifications aux règlements du FRSQ :

ADHÉSION – Page 2

Actuel :

Selon les principes mentionnés à l'historique, les sections locales des membres employés de Bell, Expertech, Entourage, Connexim, Progistix et Nexacor doivent faire partie du Fonds régional.

Il est proposé par Richard L'Heureux, section locale 82 de modifier pour :

Selon les principes mentionnés à l'historique, les sections locales des membres employés de **Bell Aliant, Bell Canada, Bell Solutions techniques et Expertech Bâtisseur de réseaux** doivent faire partie du Fonds régional.

Appuyée par Jean-Stéphane Mayer, section locale 6001

Adoptée.

SERVICES – Page 2

Actuel :

**Pour les employés Bell, Expertech, Entourage,
Connexim, Progistix et Nexacor seulement**

Il est proposé par Mario Massé, section locale 77 de modifier pour :

**Pour les employés de Bell Aliant, Bell Canada,
Bell Solutions techniques et Expertech Bâtisseur de réseaux
seulement**

Appuyée par Michel Laflamme, section locale 511

Adoptée.

REMBOURSEMENT POUR DÉPENSES DE NÉGOCIATION – Pages 4 et 5

Actuel – Page 4 :

Le DÉPLACEMENT en avion, en train, en autobus ou encore en automobile à 0,43 \$ du kilomètre.

Il est proposé par Johanne Desjardins, section locale 146Q de modifier pour :

Le DÉPLACEMENT en avion, en train, en autobus ou encore en automobile à 0,48 \$ du kilomètre.

Appuyée par Jean-Pierre Lapierre, section locale 122

Adoptée.

Le PER DIEM est remboursé selon le barème suivant : 10 \$, dès qu'il y a déplacement

Il est proposé par Lynda Campeau, section locale 501 de modifier pour :

Le PER DIEM est remboursé selon le barème suivant : 15 \$, dès qu'il y a déplacement

Appuyée par Véronique Figliuzzi, section locale 6000

Adoptée.

Pour clarification il est proposé d'ajouter :

N.B. : Aucun remboursement de frais pour la préparation du cahier de négociation.

Actuel – Page 5 :

Actuel :

**Pour les employés Bell, Expertech, Entourage,
Connexim, Progistix et Nexacor seulement**

Il est proposé par François Singer, section locale 82 de modifier pour :

**Pour les employés de Bell Aliant, Bell Canada,
Bell Solutions techniques et Expertech Bâtitseur de réseaux
seulement**

Appuyée par David Madden, section locale 149

Adoptée.

ARBITRAGES DE GRIEFS – Pages 7 et 8

Actuel – Page 7 (10^e paragraphe)

La section locale fera un dépôt de 2 000,00 \$ au FRSQ.

Le FRSQ suivra la procédure habituelle de coordination pour le grief en fonction des règles du FRSQ.

Il est proposé par Richard L’Heureux, section locale 82 de modifier pour :

La section locale devra dans les 60 jours suivant la décision du comité d’appel faire un dépôt de 2000 \$ au FRSQ.

Le FRQ suivra la procédure habituelle de coordination des griefs soumis à l’arbitrage.

Appuyée par Charles Saumure, section locale 81

Adoptée.

Actuel – Page 8 :

**Pour les employés Bell, Expertech, Entourage,
Connexim, Progistix et Nexacor seulement**

Il est proposé par Jean-Yves Prescott, section locale 79 de modifier pour :

**Pour les employés de Bell Aliant, Bell Canada,
Bell Solutions techniques et Expertech Bâtitseur de réseaux
seulement**

Appuyée par Hélène Larouche, section locale 6000

Adoptée.

Appel

Il est proposé par Jean-Yves Prescott, section locale 79 d’enlever tout le paragraphe et remplacer par :

Les appels sur les griefs d’interprétation des conventions collectives seront soumis à un comité de 5 personnes provenant majoritairement du secteur des communications.

La section locale qui a logé l’appel rencontrera le comité pour faire valoir leurs arguments.

Les frais reliés à cette démarche seront assumés par la section locale.

Le comité prendra la décision finale d’accepter ou de rejeter l’appel de la section locale.

Appuyée par Hélène Larouche, section locale 6000

Adoptée.

Levée de l’assemblée

Levée de l’assemblée est proposée par Bernard McNicoll, section locale 78

Appuyée par Mario Massé, section locale 77

Adoptée.

**SYNDICAT CANADIEN DES
COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU
PAPIER**

FONDS RÉGIONAL DU SCEP – QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2009

**SYNDICAT CANADIEN DES
COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU
PAPIER**

FONDS RÉGIONAL DU SCEP – QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport des vérificateurs	1
États financiers	
État des résultats	2
État de l'évolution du solde de fonds	3
État de la situation financière	4
Notes complémentaires	5

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres
Fonds régional du SCEP – Québec

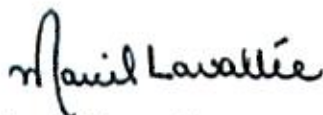
Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds régional du SCEP – Québec au 31 août 2009 ainsi que les états des résultats et de l'évolution du solde de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages d'éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le Fonds ne comptabilise pas les produits de capitation selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Les produits de capitation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus. Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, les organismes sans but lucratif doivent utiliser la méthode de la comptabilité d'exercice pour reconnaître les produits gagnés au cours de l'exercice. L'incidence de cette dérogation aux principes comptables généralement reconnus du Canada ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable et nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux produits de capitation, à l'excédent des produits sur les charges, à l'actif et au solde de fonds.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits de capitation tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 août 2009, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres comparatifs ont été vérifiés par un autre cabinet d'experts-comptables.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 12 novembre 2009

**SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER
FONDS RÉGIONAL DU SCEP - QUÉBEC**

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

2

	2009	2008
PRODUITS		
Capitation	1 319 976 \$	1 318 204 \$
Intérêts	6 309	12 727
	1 326 285	1 330 931
CHARGES		
Honoraires professionnels	558 484	386 703
Droits d'affiliation	273 881	223 732
Salaires	143 515	141 124
Frais de déplacement	107 770	125 510
Remplacement de salaires	62 158	113 284
Avantages sociaux	31 930	31 880
Frais de rencontres	5 865	238
Télécommunications	2 723	2 894
Frais de service	128	341
	1 186 454	1 025 706
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	139 831 \$	305 225 \$

**SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER
FONDS RÉGIONAL DU SCEP – QUÉBEC**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2009

3

	2009	2008
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	630 398 \$	325 173 \$
Excédent des produits sur les charges	139 831	305 225
SOLDE DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	770 229 \$	630 398 \$

**SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER
FONDS RÉGIONAL DU SCEP - QUÉBEC**

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2009

4

	2009	2008
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	880 111 \$	640 492 \$
Débiteurs	4 384	1 679
Avances à la Caisse générale du SCEP	36 398	16 488
	920 893 \$	658 659 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	150 664 \$	28 261 \$
SOLDE DE FONDS	770 229	630 398
	920 893 \$	658 659 \$

ON BEHALF OF THE ADMINISTRATORS

AU NOM DES ADMINISTRATEURS

Administrator, , administrateur

SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER FONDS RÉGIONAL DU SCEP – QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2009

5

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds régional du SCEP – Québec a été créé afin de permettre de payer les frais d'arbitrage et de négociation tels les frais de déplacement, d'hébergement et de remplacement de salaires encourus par les sections locales du Québec. Il est financé par un prélèvement d'une capitation sur le salaire des membres syndiqués du Québec.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada requiert l'utilisation de certaines estimations faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs inscrits aux états financiers, sur la divulgation des éventualités en date de l'état de la situation financière ainsi que sur les postes de produits et charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Normes générales de présentation de l'information financière

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a modifié le chapitre 1400, « Normes générales de présentation des états financiers », en ajoutant l'exigence suivante, à savoir que la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation lors de l'établissement des états financiers. Ces modifications, y compris les exigences connexes en matière d'informations à fournir, sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2008 et n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers.

Constatation des produits

Les produits de capitation sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

Les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Informations à fournir concernant le capital

L'objectif principal du Fonds en termes de gestion du capital est de maintenir un niveau suffisant de solde de fonds pour assurer la pérennité du Fonds et ainsi pouvoir continuer à réaliser sa mission.

Instruments financiers

Le Fonds a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Prêts et créances

Les débiteurs et les avances à la Caisse générale du SCEP sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces actifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions

L'encaisse est évaluée à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Les gains et les pertes sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Autres passifs financiers

Les créiteurs et frais courus sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes liés à la décomptabilisation de ces passifs financiers sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Instruments financiers

L'ICCA a publié les nouvelles normes comptables suivantes : les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation ». Le Fonds s'est prévalu du choix d'appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » au lieu de ces deux nouveaux chapitres.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des avances à la Caisse générale du SCEP ainsi que des créiteurs et frais courus se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

5. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne fournirait pas d'information supplémentaire utile pour la compréhension des flux de trésorerie de l'exercice.

6. INTÉRÊT ÉCONOMIQUE

Le Fonds est une entité gérée indépendamment du SCEP. Les décisions liées aux opérations du Fonds sont prises par un groupe indépendant d'administrateurs. Cependant, le SCEP rend des services administratifs au Fonds, incluant la collecte des produits de capitation, le paiement des charges encourues et des services de comptabilité générale. Ces services administratifs sont rendus à titre gratuit.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

FRSQ
ÉTAT DES RÉSULTATS
de 2001-2002 à 2008-2009

	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09
REVENUS et								
COTISATIONS	931 538 \$	983 145 \$	989 007 \$	1 128 408 \$	1 180 830 \$	1 087 259 \$	1 318 204 \$	1 319 976 \$
AUTRES REVENUS	160	3 313	3 653	353	2 717	8 914	12 727	6 309
TOTAL des REVENUS	931 698 \$	986 458 \$	992 660 \$	1 128 761 \$	1 183 547 \$	1 096 173 \$	1 330 931 \$	1 326 285 \$
FTQ	180 894	185 057	182 035	211 354	213 085	206 220	223 732	273 881
GAGES PERDUS	131 811	247 959	268 924	119 425	94 204	111 932	113 284	62 158
SERV. PROF.	261 645	368 314	523 980	495 043	460 553	388 818	386 703	558 484
AUTRES DÉPENSES	62 313	153 075	127 331	295 572	231 395	303 928	301 987	291 931
TOTAL DÉPENSES	636 663 \$	954 405 \$	1 102 270 \$	1 121 394 \$	999 237 \$	1 010 898 \$	1 025 706 \$	1 186 454 \$
PROFIT (PERTE)	295 035 \$	32 053 \$	(109 610) \$	7 367 \$	184 310 \$	85 275 \$	305 225 \$	139 831 \$
AVOIR NET	125 777 \$	157 831 \$	48 221 \$	55 588 \$	239 898 \$	325 173 \$	630 398 \$	770 229 \$

